



Union européenne et sport

- Position commune du Mouvement Olympique sur
« Le Sport et le Traité de Lisbonne »** p.2
- Présidence Espagnole de l'UE et programme relatif au sport** p.3
- La nouvelle Commissaire européenne Androulla Vassiliou
commente la future politique européenne du sport** p.4
- Cour de Justice de l'Union Européenne - Conclusions de
l'avocat général Bot dans deux séries d'affaires concernant les
jeux d'argent aux Pays-Bas et en Allemagne** p.5

Questions de politique européenne

- Création de l'Association Européenne des Sports d'Équipe** p.6
- La Belgique et l'Estonie légalisent le "Poker en Ligne"** p.6

Programmes communautaires et études

- L'UE apporte un soutien financier à 18 projets sportifs européens** p.7
- Programme communautaire Santé - Appel à propositions 2010** p.8
- Publication de l'étude sur les agents sportifs dans
l'Union européenne** p.9
- Etude européenne sur les obstacles du marché intérieur au
financement du sport** p.9



Union européenne et sport

Position commune du Mouvement Olympique sur «Le Sport et le Traité de Lisbonne »

Le 25 janvier 2010, le Mouvement Olympique et la plupart des Fédérations Internationales ont rédigé une "position commune" unifiée sur la façon dont le libellé sur le sport, repris dans le Traité de Lisbonne, devait être mis en pratique. Lors d'une



rencontre avec le Premier Ministre espagnol Zapatero, M. Blatter, membre du CIO et Président de la FIFA, a présenté la position commune à la Présidence espagnole, actuelle détentrice de la Présidence tournante de l'Union Européenne. Le Comité International Olympique (CIO), les Comités Olympiques Européens (COE), l'Association des fédérations internationales des sports olympiques d'hiver (AIOWF), l'Association des fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF) ainsi que SportAccord (ex- AGFIS), en sont les différents signataires. Ce document a été envoyé simultanément aux membres de la Commission européenne et du Parlement européen.

La partie principale de la position commune s'intéresse à la protection de la "spécificité du sport" qui deviendra de plus en plus importante grâce à l'art. 165 du Traité de Lisbonne. De plus, les signataires plaident pour un engagement explicite des autorités européennes sur l'"autonomie des

organisations sportives". Le Mouvement Olympique et Sportif a l'intention de continuer et d'intensifier le dialogue avec les Institutions Européennes, afin d'obtenir, dans le futur, des résultats durables pour le sport.

En particulier, le Mouvement Sportif appelle à:

- Appliquer le droit communautaire de la concurrence et les règles du marché intérieur en prenant en compte le "caractère spécifique du sport", surtout en ce qui concerne la libre circulation des personnes.
- Soutenir l'intégrité du sport et, en particulier pour la Commission européenne, d'assumer l'initiative d'une coopération entre les Etats Membres concernant la lutte contre le dopage et contre les paris sportifs frauduleux.
- Intensifier l'intégration du sport dans les autres politiques de l'UE comme la santé, l'éducation, l'intégration sociale et la politique structurelle.

Pour plus d'informations :

<http://www.olympic.org/en/content/Media/?articleNewsGroup=-1&articleId=76515>
www.euoffice.euolympic.org



Présidence Espagnole de l'UE et programme relatif au sport

Le 1^{er} janvier 2010, l'Espagne a succédé à la Suède à la tête de la Présidence de l'UE. Conformément au Traité de Lisbonne, le Premier Ministre Espagnol José Luis Rodriguez Zapatero devra partager cette responsabilité avec le premier Président permanent du Conseil Européen Herman van Rompuy.

Presidencia Española  trio.es

Le nouveau traité a également apporté certains changements, tout d'abord au niveau ministériel, un "Conseil des Ministres des sports" regroupant les différents ministres nationaux des sports sera mis en place. Le conseil n'aura aucun pouvoir législatif mais pourra adopter des recommandations et des positions. Une première réunion constitutive aura lieu, de manière informelle, les 20 et 21 avril 2010 à Madrid. La première "réunion des Ministres des sports" officielle est, quant à elle, programmée le 10 Mai 2010 à Bruxelles.

En outre, l'"unité sport" de la DG Education et Culture (EAC) obtient de nouvelles compétences relatives au sport tandis que le Parlement européen voit également accroître ses compétences, par le biais de la procédure de codécision, notamment concernant le budget alloué au financement du sport dans l'UE. Concernant le programme de la Présidence espagnole, les thèmes suivants concernent le sport :

- "Activité Physique et Santé": Améliorer l'intégration du sport dans les programmes européens de financement suivants :
 - "7ème programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (FP7)"

- "Jeunesse en Action"
- "Santé"
- "Education et Formation"

- "Lutte contre le Dopage": Étendre la coopération avec le Conseil de l'Europe, l'UNESCO et l'AMA quant à la mise en œuvre des politiques d'amélioration de la santé et des mesures de prévention du dopage.
- "Sport et Intégration Sociale": Améliorer l'intégration sociale des jeunes et des immigrés au sein des programmes de financement du sport ainsi que la promotion du bénévolat.
- Poursuite de l'Application du "Plan d'Action Pierre de Coubertin" (voir : "Livre Blanc sur le Sport").

Les principales réunions politiques relatives au sport qui auront lieu sous Présidence espagnole de l'UE sont les suivantes :

- Réunion des Directeurs des sports : 24-25 Février 2010 à Barcelone
- Forum européen du Sport : 19-20 Avril 2010 à Madrid
- Réunion informelle des Ministres des sports: 20-21 Avril 2010 à Madrid
- Réunion officielle du Conseil des Ministres des sports: 10 Mai 2010 à Brussels
- Conférence européenne sur le sport: 3-5 Juin 2010 à Madrid



La nouvelle Commissaire européenne Androulla Vassiliou commente la future politique européenne du sport

Lors des auditions officielles des Commissaires européens qui se sont tenues début janvier au Parlement européen, **Androulla Vassiliou**, la Commissaire désignée en charge de l'Éducation et de la Culture (DG EAC), en a profité pour commenter la future politique de l'UE concernant le sport. En présence des parlementaires, elle a annoncé qu'elle soutiendrait principalement le rôle social du sport. Elle souhaite ainsi faire du sport un outil de promotion de la santé et de l'éducation ainsi que de l'égalité des sexes.



Ayant auparavant occupé le poste de Commissaire européen en charge de la Santé, elle a souligné le lien existant entre le manque d'activité physique et les problèmes d'obésité ou de surpoids. C'est pourquoi, elle mettra un point d'honneur à promouvoir les sports de loisirs. Selon une "étude européenne sur l'alimentation, l'activité physique et la santé" rédigée en 2009, plus de la moitié de la population adulte et près de 30% des enfants européens (approximativement 22 millions) souffrent d'obésité et de surpoids avec une hausse moyenne de 400 000 cas par an¹.

En outre, Mme Vassiliou a relevé la valeur intégrative du sport et a promis de combattre toute sorte de violence ou de racisme.

La "spécificité du sport" stipulée dans le Traité de Lisbonne doit, selon elle, être considérée comme un thème majeur et qu'il

devra être traité au regard des autres politiques européennes comme le droit de la concurrence, le marché unique européen, la libre circulation des travailleurs ainsi que la libre circulation des marchandises et des services. Ce n'est que dans ce contexte que les "meilleures solutions possibles" pourront, selon elle, être trouvées.

En raison du retrait de la Bulgare Rumiana Jeleva le 19 janvier 2010 désignée pour le poste de Commissaire au Développement et à l'Aide Humanitaire, l'installation de la nouvelle Commission européenne a été retardée de quelques jours. Le Gouvernement bulgare a désigné à sa place Kristalina Georgieva, Vice Présidente de la Banque Mondiale. Son audition a eu lieu le 3 Février 2010. Ces changements repoussent au 9 Février l'approbation de la Commission dans son entièreté, qui ne pourra en aucun cas commencer ses travaux avant le 10 Février 2010.

Pour plus d'informations:

<http://www.euractiv.com/fr/priorites/sport-vassiliou-prte-saisir-chance/article-189003>

http://ec.europa.eu/health/ph_determinants/life_style/nutrition/platform/docs/eu_platform_2009fr_ep_en.pdf

¹ EU Platform on Diet, Physical Activity and Health – 2009 Annual Report



Cour de Justice de l'Union Européenne - Conclusions de l'avocat général Bot dans deux séries d'affaires concernant les jeux d'argent aux Pays-Bas et en Allemagne

L'Avocat Général **Yves Bot** a rendu le 17 décembre 2009 ses conclusions dans deux affaires concernant la conformité de la législation néerlandaise en matière de jeux d'argent avec les règles du traité CE relatives à la libre prestation des services (affaires C-203/08 et C-258/08).



L'Avocat Général Bot s'est également exprimé le 26 janvier 2010 dans le cadre d'un recours préjudiciel porté par le Verwaltungsgericht Köln (Allemagne) concernant un litige entre la société Winner Wetten GmbH et la ville de Bergheim (land de NRW) à propos des paris sportifs (affaires C409/06).

Parmi les éléments importants et communs de l'analyse de l'Avocat Général Bot, celui-ci rappelle dans les deux séries d'affaires que « [...] nous avons proposé à la Cour de dire que le fait que les titulaires des droits exclusifs d'exploiter des jeux d'argent dans cet État membre sont autorisés à rendre leur offre attrayante en créant de nouveaux jeux et en recourant à la publicité n'est pas, en tant que tel, incohérent avec les objectifs poursuivis par cet État pris dans leur ensemble. Ce qui importe, dans ce cas de figure, c'est que la création de nouveaux jeux et la publicité soient étroitement contrôlées par l'État membre et limitées afin d'être également compatibles avec la poursuite de l'objectif de protection des consommateurs contre l'assuétude au jeu » (point 52 des conclusions dans l'affaire

C409/06). Il ajoute que « [...] dans la mesure où le point d'équilibre entre ces deux objectifs est difficile à trouver concrètement, nous avons aussi proposé à la Cour de reconnaître une grande marge d'appréciation aux États membres » (points 53 et 122).

L'Avocat Général Bot conclut dans les deux séries d'affaires que « une législation d'un État membre restreignant la fourniture de jeux d'argent afin de réfréner l'assuétude au jeu et de lutter contre la fraude, en vertu de laquelle le ou les titulaires du droit exclusif de fournir ces jeux sont autorisés à rendre leur offre attrayante en introduisant de nouveaux jeux et en recourant à la publicité, doit être considérée comme poursuivant ces objectifs de manière cohérente et systématique si, selon l'appréciation portée par le juge national, cette législation, au vu de son contenu et de sa mise en œuvre, contribue effectivement à atteindre les deux objectifs visés » (extraits du point 192 des conclusions dans les affaires jointes C203/08 et C258/08).

La CJUE sera amenée ces prochains mois à se prononcer sur ces deux séries de recours préjudiciels. De nombreux autres recours préjudiciels sur les paris sont toujours pendants devant le CJUE en France, Autriche, Suède et en Allemagne.

L'intégralité des conclusions de l'Avocat Général Bot ainsi que le communiqué de presse de la CJUE du 17 décembre 2009 sont disponibles à l'adresse suivante : www.curia.europa.eu



Questions de politique européenne

Création de l'Association Européenne des Sports d'Équipe

Les principales associations européennes de sports d'équipe, à savoir l'UEFA (Football), l'EHF (Handball), CEV (Volleyball), FIBA-Europe (Basketball), FIRA-AER (Rugby), et IIFH (Hockey sur Glace), ont formé leur propre association européenne afin de promouvoir, développer et représenter les intérêts des sports d'équipe européens. Ils veulent obtenir un poids plus important en ne parlant que d'une seule voix afin de tirer

avantage de l'intégration du sport par le Traité de Lisbonne.

Pour plus d'informations:

<http://www.eurohandball.com/article/012769/European+Team+Sports/'+association+is+born>

La Belgique et l'Estonie légalisent le "Poker en Ligne"



Depuis le début de l'année, le poker en ligne a été légalisé en Belgique et en Estonie. En Belgique, seules les sociétés ayant déjà une licence de jeu sur le territoire belge pourront obtenir une licence gouvernementale afin d'exercer des activités de poker en ligne. De ce fait, le gouvernement espère générer des revenus tout en restreignant le crime et le blanchiment d'argent.

En Estonie, le gouvernement a également décidé de légaliser le poker en ligne.

Jusqu'en 2011, cette possibilité sera limitée aux opérateurs nationaux, alors qu'ensuite, cette possibilité sera offerte à tous. En distribuant des licences de jeux d'argent en ligne, l'Estonie espère obtenir des revenus supplémentaires afin de répondre aux critères d'introduction de l'euro en 2013 et d'obtenir ainsi une position clé sur le marché des pays Baltes.

Dans de nombreux pays, le marché des jeux d'argent en ligne est restreint par des monopoles nationaux qui procurent des financements au sport de masse.



Programmes communautaires et études

L'UE apporte un soutien financier à 18 projets sportifs européens

La Commission européenne a publié la liste des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à propositions "Actions préparatoires dans le domaine du sport" (EAC 21/2009). 18 projets seront financés en 2010/2011



pour un total de 4 millions EUR. Le Bureau des Comités Olympiques Européens auprès de l'Union Européenne figure

parmi les bénéficiaires et coordonnera le projet "Athletes2Business". Ce projet implique 11 organisations partenaires originaires de toute l'Europe et vise à promouvoir la double formation des athlètes en améliorant les connaissances et en partageant les bonnes pratiques dans les domaines tels que l'éducation formelle, les programmes de carrières, l'environnement professionnel ou encore l'athlète lui-même.

Les 18 projets acceptés couvrent les quatre domaines prioritaires suivants :

- Pratique d'une activité physique bienfaisante pour la santé (9 projets)
- Education et formation sportive (4 projets)
- Promotion des valeurs fondamentales européennes en encourageant les personnes handicapées à faire du sport (2 projets)
- Promotion de l'égalité homme-femme dans le sport (deux projets).

L'appel à propositions fut lancé en mai 2009 et a suscité un grand intérêt parmi les acteurs du sport. 207 propositions de projets furent soumises par des organismes publics et des organisations de la société civile émanant des 27 Etats Membres. Grâce à

leurs différents réseaux de partenaires, ces projets regroupaient un nombre total de 150 organisations couvrant un large éventail d'acteurs allant des fédérations sportives aux clubs sportifs en passant par de grandes associations européennes et des autorités publiques. Ces projets seront mis en œuvre entre décembre 2009 et mars 2011.

Le montant total nécessaire pour répondre à toutes les demandes aurait été dix fois supérieur au budget disponible pour cet appel à propositions, malgré les critères d'attribution très stricts. "L'énorme intérêt suscité par ce premier appel à propositions montre clairement le besoin de soutien des projets sportifs internationaux au sein de l'UE" conclut le Commissaire européen sortant en charge de l'Éducation et de la Culture, Maroš Šefčovič.

L'objectif de l'appel à propositions "Actions préparatoires dans le domaine du sport" était d'identifier et de tester les réseaux sportifs européens et de trouver des exemples de bonnes pratiques dans le domaine du sport. Compte tenu de la prochaine entrée en vigueur du Traité de Lisbonne qui prévoit des mesures visant à développer " la dimension européenne du sport", la route vers un soutien supplémentaire de l'UE pour les projets liés au sport est maintenant ouverte. Un deuxième appel à propositions est attendu en 2010 et un troisième pour 2011.

La liste des projets sélectionnés est disponible à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/sport/preparatory_actions/doc866_fr.htm



Programme communautaire Santé – Appel à propositions 2010

La Commission européenne a publié son programme de travail 2010 dans le cadre du deuxième programme d'action



communautaire dans le domaine de la santé (2008-2013). Cette publication est liée à la publication

de plusieurs appels à propositions destinés à financer des **projets, des conférences, des subventions de fonctionnement et des actions conjointes.**

Les objectifs du programme Santé:

- améliorer la sécurité sanitaire des citoyens,
- promouvoir la santé, notamment en réduisant les inégalités en la matière,
- générer et diffuser des informations et des connaissances dans le domaine de la santé.

Les actions prioritaires pour 2010:

Dans le cadre du deuxième objectif – promotion de la santé – les mesures suivantes seront notamment financées :

- Définition et/ou application de bonnes pratiques en matière de promotion de l'activité physique dans les zones défavorisées sur le plan socio-économique, au moyen de la planification d'infrastructures, de politiques des loisirs et d'actions au niveau de communautés entières. L'objectif est d'appuyer le suivi de la mise en œuvre du livre blanc «Une stratégie européenne pour les problèmes de santé liés à la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité» et des lignes directrices européennes pour l'activité physique.

Critères d'éligibilité :

Les projets doivent apporter une valeur ajoutée européenne et être innovants. Leur durée ne devra pas dépasser trois ans.

En 2010, la Commission européenne souhaite s'assurer que les actions financées se concentreront sur des sujets stratégiques ayant une forte valeur ajoutée européenne.

Elle a également prévu de cofinancer un nombre limité de propositions :

- Projets : 13
- Actions conjointes : 10
- Subventions de fonctionnement : 5
- Conférences : 5

La procédure de sélection sera donc très compétitive en 2010. Seules les propositions recevant le maximum de points seront retenues.

Budget :

Le budget total du programme pour 2010 est de 46 millions d'euros. Le montant des subventions pourra atteindre en moyenne 60 % des coûts éligibles par bénéficiaire pour les projets considérés.

Délai de dépôt des candidatures :

Le délai d'envoi des candidatures a été fixé au **19 mars 2010.**

Pour plus d'informations :

Le programme Santé est géré par l'agence exécutive Santé : <http://ec.europa.eu/eahc/>

Pour consulter les appels à candidatures, ainsi que le programme de travail : <http://ec.europa.eu/eahc/health/health.html>



Publication de l'étude sur les agents sportifs dans l'Union européenne

La Commission européenne a publié en décembre 2009 les résultats de l'étude sur les agents sportifs dans l'Union Européenne. L'étude fut conduite en 2009 par un consortium composé de Kea European Affairs (cabinet de consultance belge), EOSE (European Observatoire of Sport and Employment) et le CDES (Centre de Droit et d'Economie du Sport de Limoges).

Cette étude, annoncée par le Livre blanc européen sur le sport en juillet 2007 (recommandation n°41), dresse un aperçu détaillé des activités d'agents sportifs dans l'UE. Elle est divisée en 4 parties :

1. agents sportifs (activités)
2. l'encadrement de l'activité d'agent sportif

3. la nécessité d'un encadrement juridique européen ?

4. synthèse et recommandations.

"Ces résultats sont considérés par la Commission européenne comme un élément utile pour les discussions futures avec les parties concernées, gouvernementales et non gouvernementales, en vue d'aborder les questions soulevées par les activités des agents sportifs au niveau de l'UE".

Le rapport final peut être téléchargé en français sur le site de la Commission européenne (Unité Sports) :
http://ec.europa.eu/sport/library/doc/c10/etude_agents_sportifs_rapport_final_novembre_2009.pdf

Etude européenne sur les obstacles du marché intérieur au financement du sport

Un consortium formé par Eurostratégies, le Centre de Droit et d'Economie du Sport, Amnyos et l'institut supérieur du sport de Cologne a été engagé en octobre 2009 par la Commission européenne, DG Marché Intérieur et Services, afin de conduire une étude sur les obstacles du marché intérieur pour le financement du sport au sein de l'UE. Le bureau des COE auprès de l'UE collabore avec le consortium en tant que partenaire stratégique.

Les principaux objectifs de l'étude sont d'examiner l'efficacité et la durabilité des systèmes de financement du sport amateur dans l'UE ainsi que d'identifier les obstacles du marché intérieur auxquels ces systèmes peuvent être confrontés. L'étude analysera également l'impact des politiques du marché intérieur et la façon dont le sport est financé à travers l'UE.

Le consortium exécute actuellement la phase 1 de l'étude, qui consiste en la collecte de données, l'identification des modèles économiques et la préparation de monographies nationales.

Les Comités olympiques nationaux, Confédérations sportives nationales et Ministères des sports ont reçu un questionnaire concernant ces questions et ont été invités à y répondre pour la fin du mois de janvier.

Une consultation en ligne ouverte à tous et close le 31 janvier était disponible parallèlement sur internet (http://www.sphinxonline.net/amnyos69/ec_sport_consultation/ec_sport_consultation.hyp?query=input&format=html).

C'est au cours de la deuxième phase du projet que les acteurs clés seront mobilisés



au cours d'une conférence organisée à Bruxelles le 16 février 2010, dont les objectifs seront de présenter les modèles économiques et les analyses par pays, ainsi que sélectionner entre sept et dix pays et cinq disciplines pour des investigations plus poussées.

Les 3^{ème} et 4^{ème} phases consisteront en une analyse détaillée des disciplines et des Etats

retenus et la formulation de conclusions (fin 2010).

Pour plus d'informations, consulter le bureau des COE auprès de l'UE :
info@euoffice.eurolympic.org

Mentions légales:

Bureau des COE auprès de l'UE
52, Avenue de Cortenbergh
B-1000 Bruxelles
Tel. : 0032-2-738 03 20
info@euoffice.eurolympic.org